

BRUPARTNERS

Boulevard Bischoffsheim 26 – 1000 Bruxelles

☎ : 02/205.68.68

🌐 : www.brupartners.brussels

✉ : brupartners@brupartners.brussels (général)

✉ : communication@brupartners.brussels (presse)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

17 priorités communes pour Bruxelles : Gouvernement et interlocuteurs sociaux concluent un nouvel accord pour 2026-2029

Bruxelles, Belgique - le 11-06-2026 : Ce 11 juin, à l'occasion du Sommet social, l'ensemble des membres du Gouvernement bruxellois, les représentants des travailleurs et les représentants des employeurs ont signé un protocole d'accord socio-économique fixant les priorités de la législature 2026-2029.



Quelques mois après l'entrée en fonction de ce Gouvernement, ce Sommet social marque une étape structurante pour la législature 2026 – 2029 : réunir autour de la table le Gouvernement et l'ensemble des interlocuteurs sociaux pour garantir la concertation sociale et construire ensemble une feuille de route commune des dossiers (priorités partagées) où la concertation sera renforcée. L'objectif poursuivi est large : faire de la Région Bruxelles-Capitale une Région forte et attractive tout en favorisant la création d'emplois durables et en garantissant l'inclusion de tous les publics, y compris les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Sept axes prioritaires pour Bruxelles

Les trois parties ont signé un protocole d'accord qui repose sur 17 priorités partagées articulées autour de sept axes : mobilité, emploi, urbanisme, aménagement du territoire, économie, environnement, social et santé. Ces priorités ont été coconstruites et validées en amont avec les interlocuteurs sociaux, dans un processus de concertation approfondie.

« L'accord de Gouvernement est notre boussole, mais il est essentiel de confronter les politiques publiques aux réalités du terrain. Le Sommet social permet d'associer pleinement les interlocuteurs sociaux aux réformes à venir et d'intégrer leur expertise dès le début du processus décisionnel. C'est dans le dialogue et l'écoute que se construisent les politiques publiques les plus efficaces », a affirmé le Ministre-Président Boris Dillies, qui coordonne le Sommet social.

Quelques exemples de priorités partagées :

- **Aménagement du territoire** : développement d'une vision stratégique 2030 renouvelée du développement territorial, visant à mieux articuler les besoins en logements, les impératifs environnementaux et les objectifs de développement économique ;
- **Mobilité** : plan régional de mobilité intégrant les enjeux socio-économiques ;
- **Emploi** : renforcement et encadrement de la prise en charge des chercheurs d'emploi ;
- **Économie** : redynamisation de l'économie et déclenchement d'un « choc d'investissement » en simplifiant en profondeur les démarches administratives et en levant les barrières transversales identifiées ;
- **Social-santé** : soutien aux structures de soins (maisons médicales, structures pluridisciplinaires, santé mentale, revalidation, maisons de repos et alternatives) et garantie d'un accès universel et inconditionnel aux soins.

« Ces projets centraux de l'accord de Gouvernement érigés en priorités partagées à l'issue de ce Sommet social devront faire l'objet d'un processus de co-construction entre les interlocuteurs sociaux et le Gouvernement et d'une concertation sociale approfondie dans leur mise en œuvre concrète sur le terrain. Un développement juste et durable de notre Région ne pourra en effet reposer que sur une adhésion la plus large et la plus forte possible de toutes et tous (entreprises, travailleurs, habitants) aux politiques menées », déclare la Présidente de Brupartners.

Transformer l'accord en actes

Les priorités validées ce 11 juin seront désormais traduites en chantiers concrets. Chaque ministre ou secrétaire d'État compétent devra réunir, d'ici septembre 2026, un comité de pilotage chargé de préciser les objectifs, les actions à mener, les livrables attendus et le calendrier de mise en œuvre.

Un état d'avancement des priorités partagées sera présenté lors des prochains Sommets sociaux prévus en 2027 et en 2028.

BRUPARTNERS, le **Conseil économique et social bruxellois**, est l'**instance principale de la consultation et de la concertation socio-économique** de la Région de Bruxelles-Capitale. BRUPARTNERS est un organe paritaire qui rassemble les interlocuteurs sociaux bruxellois, à savoir un nombre égal de **représentants patronaux** (banc patronal) et de **représentants des travailleurs** (banc syndical).

Contact Présidence de BRUPARTNERS

Florence LEPOIVRE (Présidente)

✉ florence.lepoivre@fgtb.be

☎ 0476/21.12.38

Lisa ISNARD (Vice-Présidente)

✉ li@beci.be

☎ 0495/36.01.64

Contact Cabinet du Ministre-Président

Lisa SAOUL

✉ lsaoul@gov.brussels

☎ 0485/71.14.51

Contact dossier

Alexis GÉRARD

✉ agerard@brupartners.brussels

☎ 02/205.68.67